

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Quarante-sixième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 12 – 15 mars 2002

Questions stratégiques et administratives

Préparation de la 12^e session de la Conférence des Parties

Nouvelles dispositions pour la discussion des questions budgétaires

PROCEDURE SUSCEPTIBLE D'ETRE SUIVIE SUR LA BASE DU DOCUMENT SC46 DOC. 7.5

Documents explicatifs

1. Des documents explicatifs seront préparés concernant toutes les questions ayant changé suite aux discussions au Sous-Comité des finances et au Comité permanent (passage du USD au CHF, du plan à moyen terme sur cinq ans au budget triennal, etc.) pour préciser les motifs du changement. Ces documents seront envoyés aux Parties 90 jours avant la session de la Conférence des Parties.

Avant la session de la Conférence des Parties

2. Les questions budgétaires seront discutées à nouveau par le Sous-Comité des finances à la session du Comité permanent tenue juste avant la prochaine session de la Conférence des Parties.

A la session de la Conférence des Parties

3. a) Au Comité II (première semaine), une première demi-journée sera affectée aux questions budgétaires. Seules les questions nécessitant l'approbation de la Conférence des Parties seront soumises pour discussion (ainsi, les dépenses pour les deux années en cours ne le seront pas et ne feront l'objet que de documents d'information).

Le Président du Sous-Comité des finances présentera les vues du Sous-Comité et conduira la discussion sur ces questions au Comité II.

Le Président du Comité II aura la possibilité d'organiser des discussions supplémentaires si nécessaire.

- b) Au Comité II, au cours d'une dernière demi-journée (vers la fin de la deuxième semaine), les recommandations finales à soumettre à l'assemblée plénière seront préparées.